

Fête des vignes et des vergers au Domaine départemental de Montauger à Lisses
« AVIS publié conformément à l'article L 2122-1-1-du Code de la propriété des personnes
publiques

Le 27 septembre 2020 de 10h à 19h, le Département de l'Essonne organise la fête des vignes et des vergers au Domaine départemental de Montauger à Lisses.

Le domaine dispose, dans le parc, d'espaces pouvant être mis à la disposition d'artisans des métiers de bouche qui souhaiteront proposer leurs productions au public qui se présentera sur le domaine, pendant cette journée Celui-ci devrait pouvoir ainsi bénéficier d'une offre diversifiée et de qualité privilégiant les savoir-faire essonnais qu'il est envisagé de promouvoir à cette occasion en lien avec le Comité départemental du tourisme.

- Des stands seront disposés par modules de type barnum de 9 m² (3m x 3m) avec 2 tables + 2 chaises + 2 grilles caddie
- La redevance domaniale sera de 18 euros par jour et par module, elle sera perçue d'avance pour la durée de l'occupation demandée.
- les normes de tri seront imposées sur le site, le plastique non réutilisable étant banni.
- Les modes de cuisson détermineront la prise en compte des besoins en électricité
- Des critères qualitatifs et économiques détermineront le choix des candidats

Les informations complémentaires sur cet événement peuvent être demandées à l'adresse suivante : cdt@tourisme-essonne.com

Les demandes d'autorisation d'occupation temporaire du domaine seront obligatoirement formulées à l'adresse suivante : patrimoine@cd-essonne.fr

Le contenu du dossier devant accompagner les demandes d'autorisation sera précisé en s'adressant à l'une ou l'autre des adresses ci-dessus. Les autorisations seront accordées dans la limite du nombre d'espaces réservés ; Le Département se réserve de ce fait la possibilité de sélectionner et classer dans un ordre de priorité les demandes retenues.

Le présent avis est publié pour une durée de 1 mois ; il vise à permettre dans ce délai la manifestation d'intérêt de candidats potentiels et les informe sur les conditions générales de délivrance du titre d'occupation. »